



# BRÈVES ÉCONOMIQUES

## Afrique australe

Une publication du SER de Pretoria  
du 23 au 29 mai 2025

### La BafD met à jour ses prévisions de croissance

La Banque Africaine de Développement a publié son rapport annuel de perspectives économiques pour le continent africain. Selon ce dernier, la croissance en Afrique devrait accélérer en 2025 pour atteindre 3,9 %, après 3,3 % en 2024. L'Afrique australe demeure la région la moins dynamique du continent, avec une croissance attendue à +2,2 % (-0,9 point par rapport aux dernières estimations, après +1,9 % en 2024). La sous-région devrait rester pénalisée par la faible performance de l'Afrique du Sud (+0,8 % en 2025, après +0,6 % en 2024).

Selon la BafD, le Botswana et le Lesotho devraient être les pays les plus affectés par l'incertitude liée aux droits de douane, avec une croissance prévue à +1,1 % (après 2,4 %) pour le Lesotho, et à +0,8 % (après -3,0 %) pour le Botswana. Ce dernier pays peine à relancer sa croissance, dans un environnement mondial marqué par une diminution du cours du diamant. Au Lesotho, les nouveaux droits de douane auront un impact direct sur les exportations (principalement textiles) vers les États-Unis, qui représentent 45 % de ses exportations.

La croissance devrait toutefois dépasser les 6,0 % dans plusieurs pays de la région, notamment en Eswatini (+6,5 %, après +4,7 %), en Zambie (+6,2 %, après +4,0 %) et au Zimbabwe (+6,0 %, après +2,0 %). Les autres pays d'Afrique australe devraient afficher des rythmes de croissance plus modérés : l'Angola (+3,0 %, après +4,4 %), le Malawi (+3,0 %, après +1,8 %), le Mozambique (+2,7 %, après +1,8 %) et la Namibie (+2,6 %, après +3,7 %).

## Sommaire :

### Afrique Australe

- Dérapage budgétaire de 11 Mds ZAR sur la phase 2 du Lesotho Highlands Water Project, une enquête est ouverte (News 24)

### Afrique du Sud

- Trump confirme la participation des États-Unis au sommet du G20 en Afrique du Sud
- Le gouvernement propose une réforme restreignant les opportunités d'emplois pour les travailleurs étrangers (Business Live)
- La Banque centrale abaisse son taux directeur à 7,25 % (SARB)
- L'Afrique du Sud suspend temporairement les importations de volaille en provenance du Brésil pour raisons sanitaires (Wandile Substack)
- Un amendement de la réglementation sur les télécommunications ouvre la voie à Starlink... alors que l'entreprise est visée par une enquête du régulateur (Engineering News)
- Tensions entre le gouvernement et l'industrie minière autour du projet de loi sur les ressources minérales (News 24)
- Annonce d'une accélération historique de l'investissement public en infrastructures (The Presidency)

### Angola

- L'Angola adhère à la zone de libre-échange de la SADC en juin 2025
- La société Taadeen rejoint officiellement la Sociedade Mineira de Catoca

### Mozambique

- La Loi de finances 2025 (PESOE 2025) marquée par des efforts de consolidation, affiche un déficit de 0,5% PIB (-2,9% en 2024)
- Le Parlement approuve l'exonération de TVA sur les produits de base

### Namibie

- Fitch réaffirme la notation souveraine de la Namibie à 'BB-' ; perspective stable

### Zambie

- Tensions autour du statut des créanciers régionaux dans la restructuration de la dette
- L'inflation ralentit à 15,3 % en mai, son plus bas niveau depuis près d'un an (ZamStats & Bank of Zambia)

## Afrique Australe

### **Dérapage budgétaire de 11 Mds ZAR sur la phase 2 du Lesotho Highlands Water Project, une enquête est ouverte (News 24)**

Le coût de la phase 2 du Lesotho Highlands Water Project (LHWP), infrastructure transfrontalière stratégique visant à sécuriser l'approvisionnement en eau de la province sud-africaine du Gauteng d'ici 2028, a bondi de 11 milliards ZAR en un an (540 M EUR), atteignant 53,3 milliards ZAR (2,6 Mds EUR). Ce dérapage budgétaire, associé à des retards de chantier, a conduit les autorités sud-africaines à mandater une équipe pluridisciplinaire pour en identifier les causes.

La phase 2 du LHWP est mise en œuvre par Lesotho Highlands Development Authority (LHDA) pour le compte de la Lesotho Highlands Water Commission (LHWC), structure binationale entre les gouvernements sud-africain et lesothan. Ce projet a déjà connu près d'une décennie de retard. Les autorités pointent des hausses de coûts liées à l'inflation, aux fluctuations de change, et à des contre-performances d'entreprises sous contrat. Un des prestataires majeurs a récemment été suspendu pour pollution de ressources hydriques.

L'Afrique du Sud, via son implication dans la LHWC, affirme qu'elle ne prendra en charge que les coûts jugés légitimes et demande un plan d'accélération des travaux pour garantir une livraison d'eau en 2028 et la clôture du projet en 2030. Le financement du projet repose sur des hausses tarifaires répercutées aux usagers du réseau du fleuve Vaal, accentuant les tensions sur les équilibres budgétaires et sociaux locaux.

## Afrique du Sud

### **Trump confirme la participation des États-Unis au sommet du G20 en Afrique du Sud**

Le président américain Donald Trump a confirmé la participation des États-Unis aux événements du G20, y compris au sommet prévu en Afrique du Sud, marquant un net revirement par rapport à sa position antérieure. Cette annonce fait suite à une rencontre bilatérale avec le président sud-africain Cyril Ramaphosa, au cours de laquelle les deux dirigeants ont abordé la coopération économique, l'accès aux marchés et les investissements.

Si les relations entre Pretoria et Washington, marquées par de fortes turbulences ces derniers mois, semblent progressivement s'apaiser, l'Afrique du Sud poursuit néanmoins ses efforts pour diversifier ses partenariats économiques, en renforçant notamment ses liens avec l'Union européenne, la Chine et le Canada. Le vice-président Paul Mashatile, en déplacement à Paris à l'occasion d'un forum d'affaires franco-sud-africain, a réaffirmé aux entreprises françaises la volonté de l'Afrique du Sud d'améliorer son environnement des affaires.

### **Le gouvernement propose une réforme restreignant les opportunités d'emplois pour les travailleurs étrangers (Business Live)**

Le gouvernement sud-africain a approuvé la proposition de l'Employment Services Amendment Bill, qui devrait désormais être présentée au Parlement et la mise en œuvre conjointe de la National Labour Migration Policy. Ces textes prévoient d'encadrer de façon plus stricte, sur la base de critères renforcés, l'emploi de travailleurs étrangers afin de favoriser l'emploi de citoyens sud-africains.

Des quotas pourraient notamment être introduits dans certains secteurs considérés comme sensibles comme l'agriculture, la restauration, le tourisme et la construction. D'après la ministre au sein

de la présidence Khumbudzo Ntshavheni, des restrictions devraient également être introduites pour limiter la possibilité pour les ressortissants étrangers de créer de petites entreprises dans certains secteurs où ils pourraient faire concurrence aux entrepreneurs locaux. La définition des quotas devrait se faire après des consultations publiques et la prise en compte des commentaires du Employment Services Board.

## **La Banque centrale abaisse son taux directeur à 7,25 % (SARB)**

Le 29 mai, le comité de politique monétaire (MPC) de la Banque centrale sud-africaine (SARB) a abaissé son taux directeur de 25 points de base, à 7,25 %. Cette décision, anticipée par les marchés, a été adoptée à une large majorité (cinq voix contre une), le membre dissident ayant plaidé pour une baisse plus marquée de 50 points de base. Ce mouvement intervient alors que l'inflation est désormais bien ancrée en dessous de la cible de 3–6 %. Pour mémoire, l'inflation annuelle s'est établie à 2,8% en avril et 2,7% en mars. La SARB prévient néanmoins que des risques à la hausse demeurent : le renforcement des barrières commerciales, les incertitudes géopolitiques, et la volatilité du rand pourraient compromettre la trajectoire désinflationniste.

En parallèle, la SARB a réitéré son appel à revoir la cible d'inflation, inchangée depuis l'an 2000. Jugée trop large et décalée par rapport aux standards internationaux, la fourchette actuelle de 3–6 % pourrait être resserrée. Selon la sous-gouverneure Fundi Tshazibana, les analyses techniques sont finalisées et des recommandations seront prochainement transmises au ministère des Finances. Une cible plus étroite, centrée autour de 3 % ou 4 %, permettrait d'ancrer plus solidement les anticipations d'inflation et de favoriser une trajectoire de taux durablement plus bas.

## **L'Afrique du Sud suspend temporairement les importations de volaille en provenance du Brésil pour raisons sanitaires (Wandile Substack)**

Le 21 mai 2025, le ministère sud-africain de l'Agriculture a suspendu les importations

de volaille en provenance du Brésil, à la suite d'un épisode de grippe aviaire hautement pathogène (H5N1) détecté dans l'État de Rio Grande do Sul. La suspension concerne l'ensemble des produits emballés après le 30 avril : volailles vivantes, œufs, viandes fraîches et surgelées. L'Union européenne et la Chine avaient pris des mesures similaires.

Bien que l'Afrique du Sud soit un exportateur net de produits agricoles, elle importe environ 20 % de sa consommation annuelle de volaille (environ 350 000 tonnes), dont 70 % proviennent du Brésil. Cette décision, conforme aux pratiques sanitaires internationales, vise à prévenir tout risque épidémiologique sur le territoire.

Les autorités sud-africaines précisent qu'il s'agit d'une mesure temporaire, non protectionniste, fondée sur des critères scientifiques. L'impact sur les prix dépendra de la capacité des producteurs locaux et des fournisseurs alternatifs (États-Unis, Argentine, UE) à combler le déficit. Bien que le territoire français soit reconnu indemne de cas de grippe aviaire depuis février, l'Afrique du Sud maintient son embargo sur les importations françaises.

## **Un amendement de la réglementation sur les télécommunications ouvre la voie à Starlink... alors que l'entreprise est visée par une enquête du régulateur (Engineering News)**

Le 23 mai, le ministère sud-africain des télécommunications (DCDT) a publié un projet de révision de la loi Electronic Communications Act. Si adoptée, cette nouvelle version ouvrirait la voie aux investisseurs étrangers en contrepartie de mesures de compensations (*equity equivalent*) de soutien à l'écosystème économique local. Jusqu'à présent, l'accès au marché sud-africain des télécommunications était soumis à la création d'une filiale locale, dont au moins 30% de l'actionnariat devait être cédé à des investisseurs locaux « historiquement défavorisés » (BEE). Elon Musk, fondateur et propriétaire de Starlink d'origine sud-africaine, avait publiquement fustigé cette obligation. A noter que cette annonce est intervenue au lendemain de la visite du Président Ramaphosa aux Etats-Unis, ce qui a alimenté certaines critiques, notamment

de la part du parti d'opposition Economic Freedom Fighters (EFF). Le ministre Solly Malasti a justifié cette décision par la nécessité d'attirer des investissements étrangers dans le secteur.

En parallèle, le régulateur sud-africain des communications (ICASA) a annoncé l'ouverture d'une enquête sur l'utilisation non autorisée du service internet par satellite Starlink, opéré par SpaceX (groupe fondé par Elon Musk). Le service, qui compte déjà plus de 5 millions d'utilisateurs dans le monde grâce à un réseau de 7 500 satellites, n'a en effet pas reçu l'autorisation réglementaire nécessaire pour opérer en Afrique du Sud. Selon le président de l'ICASA, Mothibi Ramusi, des mesures coercitives, y compris un recours auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pourraient être envisagées en cas de confirmation de manquements aux cadres législatifs et réglementaires nationaux.

En attendant une issue réglementaire, de nombreux usagers sud-africains contournent les restrictions en enregistrant leurs équipements dans des pays voisins où Starlink est autorisé, puis en accédant au service via l'option d'itinérance.

### **Tensions entre le gouvernement et l'industrie minière autour du projet de loi sur les ressources minérales (News 24)**

Le ministère sud-africain des Ressources minérales a publié un projet de réforme de la loi minière de 2002 qui prévoit d'imposer des exigences accrues de participation économique des populations historiquement défavorisées (B-BBEE). Le texte prévoit également une augmentation des exigences de transformation locale des minerais.

Ces propositions ont suscité une vive opposition de la part du Minerals Council South Africa, qui représente environ 90 % de la production minière du pays. Son nouveau président élu, Paul Dunne, a averti que le projet de loi pourrait décourager les investissements et a annoncé l'intention du secteur de contester certaines dispositions devant la justice.

De son côté, le ministre Gwede Mantashe a défendu une réforme « de principe », estimant que le secteur doit produire plus de capitaux et de dirigeants noirs, et a exclu toute alternative au B-BBEE sous forme de mesures de compensation (*equity equivalent*). Il appelle l'industrie à collaborer sur les mesures visant aussi à encadrer l'exploitation artisanale et à lutter contre le secteur informel.

Le projet de loi est ouvert aux commentaires publics jusqu'au 13 août. Il s'inscrit dans une stratégie plus large visant à moderniser le secteur minier sud-africain et à renforcer sa contribution à la transition énergétique, notamment par le développement des minéraux critiques.

### **Annnonce d'une accélération historique de l'investissement public en infrastructures (The Presidency)**

Lors de son discours d'ouverture au Symposium sur le développement des infrastructures durables (SIDSSA) le 27 mai 2025, le président Ramaphosa a affirmé que l'Afrique du Sud entrait dans une « ère d'accélération » de l'investissement public et privé dans les infrastructures. Il a annoncé que les dépenses publiques en infrastructures dépasseront 1 000 Mds ZAR (environ 50 Mds EUR) sur les trois prochaines années, soutenues par une mobilisation accrue du capital privé national et international, notamment via les mécanismes de *blended finance* identifiés par l'Infrastructure Fund (R102 Mds mobilisés à ce jour). A noter cependant que la dernière version du budget sud-africain ne prévoit plus que 33,7 Mds ZAR (1,7 Md EUR) d'augmentation des dépenses en infrastructures au cours des trois prochaines années, contre 46,7 Mds ZAR (2,3 Mds EUR) dans sa mouture initiale.

Le Construction Book 2024/2025, catalogue gouvernemental de projets prêts à l'investissement, recense 250 projets d'une valeur cumulée de 238 Mds ZAR (11,7 Mds EUR). Les Strategic Integrated Projects (SIP), bénéficiant d'une procédure accélérée, totalisent quant à eux 1 300 Mds ZAR (64 Mds EUR). Infrastructure South Africa (ISA), l'agence chargée de leur préparation, a réduit le délai moyen d'approbation réglementaire à 85 jours.

Parmi les projets achevés : la centrale solaire à concentration de Redstone (100 MW) et le rehaussement du barrage de Hazelmere, pour lequel est intervenu le cabinet français Ingerop. La centrale de pompage-turbinage de Tubatse, projet porté par Eskom, le terminal GNL de Ngqura et plusieurs zones économiques spéciales figurent parmi les projets prioritaires.

SIDSSA, réunissait aussi les ministres africains des infrastructures dans le cadre du Leaders Forum, s'inscrit dans la stratégie sud-africaine de développement régional.

## Angola

### **L'Angola adhère à la zone de libre-échange de la SADC en juin 2025**

L'Angola rejoindra au mois de juin la Zone de Libre Echange (ZLE) de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), comme l'a confirmé le ministre angolais de l'Industrie et du Commerce. L'intégration de l'Angola sera approuvée lors de la Conférence des ministres du Commerce de la SADC, suivie de sa ratification par le Sommet des Chefs d'Etat de la région qui aura lieu prochainement. L'entrée de l'Angola dans la ZLE représente une avancée significative dans l'intégration économique régionale, permettant l'élimination ou la réduction des barrières commerciales entre le pays et les autres membres de la SADC, ainsi que la promotion du commerce transfrontalier et de l'investissement dans les infrastructures. L'adhésion doit permettre à l'Angola d'accéder à un marché plus vaste, grâce à la réduction ou à l'élimination des tarifs douaniers, ce qui facilitera les échanges et attirera les investissements. Le processus de consolidation de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) - SADC inclura dans un premier temps des pays qui ne sont pas encore membres à part entière, comme l'Angola. Le pays bénéficiera ainsi de règles d'origine simplifiées et d'autres avantages commerciaux. L'Angola, l'un des plus grands marchés de la SADC, dispose

d'un grand potentiel pour renforcer le commerce intrarégional et stimuler son économie. La zone de libre-échange de la SADC est en vigueur depuis 2008, et 13 des 16 membres de l'organisation participent déjà activement aux transactions commerciales.

### **La société Taadeen rejoint officiellement la Sociedade Mineira de Catoca**

Taadeen, une filiale du fonds souverain omanais, est officiellement entrée dans le capital de la Sociedade Mineira de Catoca (SMC) en acquérant des actions d'Endiama EP, par un acte public signé le 26 mai par les représentants des entreprises impliquées. L'acte a été précédé par le départ de la société russe Alrosa de SMC, qui a cédé sa part à Endiama E.P. Parallèlement, SMC s'est retirée du capital de la Sociedade Mineira do Luele (SML) et ses actions ont été transférées à Taadeen, qui est donc devenue également partenaire de la deuxième plus grande mine de diamant du pays, conformément à l'ordonnance présidentielle n° 17/25. Avec ces signatures, le processus de négociation est clos et le changement dans les structures d'entreprise de Catoca et Luele est consommé.

## Mozambique

### **La Loi de finances 2025 (PESOE 2025) marquée par des efforts de consolidation, affiche un déficit de 0,5% PIB (-2,9% en 2024)**

L'Assemblée de la République a définitivement approuvé la loi de finances 2025 (PESOE 2025). Le document est marqué par des efforts de consolidation budgétaire dans un contexte de réduction de l'appui budgétaire des bailleurs extérieurs et de ralentissement de la croissance suite à la crise post-électorale de fin 2024. Le gouvernement table sur une croissance de 2,9 % en 2025 (contre 2,5%

	Déficit en % PIB		
	Déficit global	Déficit avant dons	Déficit après dons
2025 (Loi)	-8,2	-4,3	-0,5
2024 (CGE)	-11,1	-9,5	-2,9

pour le FMI), sur un taux

d'inflation à 7 %, et sur un taux de change relativement stable par rapport au dollar (64 MZN/USD). La cible de recettes fiscales reste à 25 % du PIB (386 Mds MZN), contribuant à des recettes publiques totales de 33% en très légère augmentation, tandis que les dépenses seraient ramenées à 33,2 % (513 Mds MZN), dont 22,7% du PIB correspondant aux dépenses courantes. Hors dons et emprunts, le déficit budgétaire atteindrait ainsi selon le gouvernement 8,2 % du PIB (127 Mds MZN) en 2025, en réduction par rapport à 2024 (11,1% du PIB). Ce déficit sera financé par le recours aux dons extérieurs (3,8% du PIB), au crédit intérieur (2,3% du PIB) et au crédit extérieur (1,9% du PIB), le solde global s'établissant ainsi à -0,5 % du PIB, en nette amélioration par rapport à 2024 (-2,9%).

## Le Parlement approuve l'exonération de TVA sur les produits de base

Le Parlement a approuvé hier une exonération de TVA, jusqu'en décembre 2025, sur le sucre, les huiles comestibles, les savons, ainsi que sur les matières premières et les machines destinées à ces secteurs. Il s'agit d'une extension de la mesure prise dans le cadre du programme d'accélération économique (PAE 2022-2025) adopté suite à la récession économique post Covid-19. Cette décision, qui vise à réduire le coût de la vie et à encourager l'industrie locale, pourrait entraîner des pertes fiscales d'environ 2,2 milliards de meticaïs (MZN), tout en ayant un impact très limité sur le bien-être de la population (34 millions d'habitants) équivalent à 1 USD/par habitant.

## Namibie

### Fitch réaffirme la notation souveraine de la Namibie à 'BB-' ; perspective stable

Fitch Ratings a réaffirmé la notation souveraine de la Namibie à BB-, soutenue par des cadres de gouvernance et des institutions solides, mais limitée par des

déficits budgétaires élevés et un niveau d'endettement important. Fitch prévoit une légère reprise de la croissance du PIB à 3,8 % en 2025 (après 3,7 % en 2024), portée par les secteurs de l'agriculture, du tourisme, des transports, du commerce et des mines. L'inflation moyenne devrait reculer à 4,0 % (après 4,2 % en 2024), la Banque centrale maintenant une politique monétaire prudente, avec un taux directeur fixé à 6,75 %, soit 50 points de base en dessous de celui de l'Afrique du Sud. Les recettes publiques sont mises sous pression par la faiblesse du secteur du diamant et la baisse des transferts de l'union douanière (SACU), entraînant un recul du ratio recettes/PIB (33 % en 2025, contre 36 % en 2024). Le déficit budgétaire devrait se creuser à 5,0 % du PIB pour l'exercice 2025 (contre 3,9 % en 2024), en raison de dépenses sociales élevées et d'un coût du service de la dette important. La dette publique devrait se stabiliser autour de 65 % du PIB, un niveau supérieur à celui des pays comparables.

## Zambie

### Tensions autour du statut des créanciers régionaux dans la restructuration de la dette

Le ministre zambien des Finances, Situmbeko Musokotwane, a confirmé que le pays se maintiendrait en défaut de paiement vis-à-vis de plusieurs créanciers régionaux, notamment Afreximbank et la Trade and Development Bank (TDB), tant que les négociations de restructuration de la dette ne seront pas finalisées. Ces institutions revendiquent un statut de créancier privilégié, mais la Zambie les considère comme des prêteurs commerciaux, conformément à l'interprétation collective adoptée par l'ensemble du comité des créanciers instauré sous l'égide du Cadre commun. Musokotwane a insisté sur le fait que la Zambie était tenue de se conformer aux règles collectivement définies par les créanciers, précisant que l'attribution d'un quelconque statut de faveur ne relevait pas de la décision unilatérale du gouvernement, mais bien de celle du comité des créanciers. Afreximbank, de son côté, maintient qu'elle n'est pas concernée par les restructurations en cours en Zambie.

A noter que la position zambienne pourrait créer un précédent juridique et politique en Afrique quant au traitement des créanciers dits « semi-officiels », situés à mi-chemin entre institutions multilatérales et prêteurs commerciaux.

## **L'inflation ralentit à 15,3 % en mai, son plus bas niveau depuis près d'un an (ZamStats & Bank of Zambia)**

Selon l'agence nationale de statistiques (Zamstats), l'inflation annuelle est retombée à 15,3 % en glissement annuel (g.a.) au mois de mai, après 16,5 % en avril. Il s'agit de son plus bas niveau depuis juin 2024. Le pays, en phase de reprise (croissance de 6,2% prévue en 2025) après une année 2024 (croissance de 4,0%) marquée par une sécheresse d'une ampleur inédite, reste néanmoins confronté à des pressions inflationnistes élevées, notamment dans les postes « alimentation et boissons non alcoolisées » (+17,9 % en g.a., soit une contribution positive de 10,5 points) et « logement, eau, électricité et carburants » (+9,4 %, soit une contribution de 2,3 points). D'autres composantes continuent également d'alimenter la hausse générale des prix, parmi lesquelles : « habillement et chaussures » (+9,7 %, contribution de 0,6 point), « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+8,1 %, contribution de 0,6 point), « transports » (+5,9 %, contribution de 0,5 point), et « biens et services divers » (+9,8 %, contribution de 0,4 point).

Pour mémoire, lors de sa réunion des 21-22 mai 2025, le comité de politique monétaire de la Banque centrale (Bank of Zambia) a maintenu son taux directeur à 14,5 %, dans un contexte d'inflation persistante bien au-delà de la fourchette cible de 6 % à 8 %, depuis mai 2019.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :  
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : SER de Pretoria, SE de Luanda, SE de Maputo  
[jade.plancke@dgtresor.gouv.fr](mailto:jade.plancke@dgtresor.gouv.fr), [nicolas.viossat@dgtresor.gouv.fr](mailto:nicolas.viossat@dgtresor.gouv.fr)

Rédaction : SER de Pretoria

Abonnez-vous : [jade.plancke@dgtresor.gouv.fr](mailto:jade.plancke@dgtresor.gouv.fr), [nicolas.viossat@dgtresor.gouv.fr](mailto:nicolas.viossat@dgtresor.gouv.fr)